

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

| |
|---|
| Conseillers élus : 15 |
| Conseillers en fonction : 15 |
| Conseillers présents : 10 |
| Date de convocation : 3 septembre 2015 |

Séance du 10 septembre 2015

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Jean-Jacques HAEHNEL, excusé, procuration à M. le Maire,
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER
- Mme Bernadette DAMBACH, excusée,
- Mme Emmanuelle STRAMM, excusée,
- M. Fabrice THURNREITER, excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2015
3. Indemnité de conseil au receveur municipal
4. Avancement de grade
5. Demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
6. Cessions de terrain lotissement Kreuzel
7. Lotissement Kreuzel : voirie définitive
8. Accessibilité des bâtiments communaux : échéancier des travaux
9. Budget Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)
10. Travaux chemins ruraux
11. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue l'assemblée.

Il propose de respecter une minute de silence en mémoire du papa d'Emmanuelle STRAMM, décédé ce jour.

Il demande ensuite de rajouter les points suivants à l'ordre du jour de la présente séance :

11. Décisions modificatives
12. Mise en place d'un avaloir rue de Witternheim

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16/07/2015

Le procès-verbal de la séance du 16/07/2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, **à l'unanimité** :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximal par an déterminé par application des dispositions de l'arrêté susvisé,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Philippe MEYER, Receveur municipal de la Trésorerie de Benfeld, à compter du 1^{er} janvier 2015, suite à la fermeture de la Trésorerie de Rhinau et au rattachement de la Commune de Rossfeld à la Trésorerie de Benfeld.

4. AVANCEMENT DE GRADE

L'agent technique est promouvable au grade de garde champêtre chef principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, M. Pascal HURSTEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, décide :

- la création d'un emploi permanent de garde champêtre chef principal à temps complet à compter du 01/12/2015 pour les fonctions d'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts.

5. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

L'Amicale Active de la Zembs sollicite la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour le 19 septembre 2015 pour l'organisation de la journée de la marche « ensemble vers les chemins de Compostelle ».

Adopté à l'unanimité.

6. CESSIONS DE TERRAIN LOTISSEMENT KREUZEL

Monsieur le Maire présente deux demandes de rachat de parcelles de la part de propriétaires du lotissement Kreuzel :

- 1) M. et Mme Bruno ABT sollicitent le rachat d'une bande de terrain de 30 cm de large jouxtant leur propriété,
- 2) M. et Mme Alexis POUL souhaitent racheter une bande de terrain de 1m de large située entre leur propriété et le fossé d'évacuation des eaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que ces deux bandes de terrain ne présentent aucun intérêt pour la commune, mis à part des contraintes d'entretien, décide de céder ces deux bandes de terrain à l'euro symbolique. Les frais de géomètres et de notaire restent à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

7. LOTISSEMENT KREUZEL : VOIRIE DEFINITIVE

La tranche conditionnelle relative aux travaux de voirie définitive de la 2^{ème} tranche du lotissement n'ayant pu être affermée selon les délais indiqués dans le marché d'Eurovia (2 ans à compter de l'OS n° 1 daté du 16/04/2012), il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin de réaliser les enrobés définitifs de la 2^{ème} tranche du lotissement.

Il est proposé les avenants suivants :

- Avenant MOE (maîtrise d'œuvre) de la part de la société Samuel Lollier : comprenant la reprise du DCE ainsi que la nouvelle analyse des offres pour un montant de 1 200 €HT
- Avenant aménageur de la part d'OPUS 67 : comprenant la rédaction des pièces administratives, la publication de l'appel d'offres, l'analyse des offres, ainsi que la négociation avec les candidats ayant présenté les meilleures offres pour un montant de 1 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de la voirie définitive, adopte les avenants ci-dessus en chargeant néanmoins Monsieur le Maire de négocier l'avenant dû à l'aménageur.

8. ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : ECHEANCIER DES TRAVAUX

Une réunion de travail s'est tenue récemment à la mairie en présence des membres du conseil municipal, des présidents des associations dont les bâtiments occupés sont concernés par l'accessibilité, et le cabinet Architecture Avenir.

Mme Friess du Cabinet Architecture Avenir a présenté un bilan des relevés effectués dans les 7 bâtiments communaux concernés. Le montant prévisionnel des travaux nécessaires pour satisfaire à la nouvelle réglementation « accessibilité » s'élève à 220 000 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce montant représente une charge lourde pour le budget communal :

- demande l'échelonnement des travaux sur une durée de 9 ans,
- décide d'allouer une somme de 25 000 €par an aux travaux de mise aux normes « accessibilité »,
- demande à regrouper pour des raisons économiques les travaux de même nature, indifféremment des bâtiments concernés.
- charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers d'Ad'AP pour le 27 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

9. BUDGET NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.)

Le conseil municipal décide d'allouer une somme de 1 400 € pour le dernier trimestre de l'année pour l'organisation des nouvelles activités périscolaires et laisse le choix à la directrice du périscolaire de la répartition de cette somme.

10. TRAVAUX CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité récemment par le Président de l'Association Foncière pour accorder une participation financière à la rénovation de chemins ruraux. Le montant prévisionnel à la charge de la commune s'élève à 4 300 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que ces travaux n'étaient pas inscrits au budget primitif 2015 et que la compétence « voirie » est toujours de ressort intercommunal, donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux, demande à l'Association Foncière de préfinancer ces travaux et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2016.

Adopté à l'unanimité.

11. DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

Section investissement :

- Article 2031 – frais d'études : + 4 000 €
- Article 21318 – autres bâtiments publics : - 4 000 €

Section fonctionnement :

- Article 673 – titres annulés : + 100 €
- Article 022 – dépenses imprévues : - 100 €

Adopté à l'unanimité.

12. MISE EN PLACE D'UN AVALOIR RUE DE WITTERNHEIM

Monsieur le Maire signale qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par un riverain de la rue de Witternheim au sujet d'un affaissement de la voie qui s'est créé devant sa propriété et qui provoque une grosse flaque d'eau les jours de pluie.

Monsieur le Maire indique que la solution idéale serait de mettre en place un avaloir au droit de la propriété.

Après en avoir débattu, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de consulter les entreprises et l'autorise à entreprendre des travaux pour un montant maximum de 1 500 €TTC.

13. DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le samedi 19 septembre 2015, l'Association des Maires du Bas-Rhin appelle à un grand rassemblement pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat. Une manifestation est prévue à 11h00 à Strasbourg. Un avis à la population sera distribué pour informer les Rossfeldois de cette démarche et leur permettre de signer la pétition soit en ligne, soit à la mairie.

Rapport 2014 du SMICTOM : le conseil municipal est informé que le rapport annuel 2014 du SMICTOM est tenu à sa disposition au secrétariat de la mairie.

Monsieur Daniel KOEHLER fait un compte-rendu de la réunion de la Commission Jeunesse de la COCOBEN.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- Déclaration préalable déposée par M. Julien HURSTEL, pour l'aménagement d'une toiture terrasse, 39 rue Principale,
- Déclaration préalable déposée par M. Bruno ABT, pour la construction d'un abri de jardin, 9 rue Kreuzel,
- Déclaration préalable déposée par M. Jean-Luc RINGEISEN, pour l'agrandissement de sa terrasse, 77, rue de la Division Leclerc,
- Déclaration préalable déposée par Mme Pauline TRUTT, pour la construction d'un abri de jardin, 3a, rue du Stade.

Clôture de la séance à 22h15.